



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 11 janvier 2021, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra à huis clos une séance du conseil municipal, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

La dérogation mineure vise à rendre conforme l'usage d'établissements de bien-être, de formation et de développement ainsi que les établissements d'hébergement sur une superficie de 57 080 m<sup>2</sup>, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, à l'article 151, concernant les dispositions d'établissements de bien-être, de formation et de développement ainsi que les établissements d'hébergement qui stipule que le terrain sur lequel peut être érigés un établissement de bien-être, de formation et de développement et un établissement d'hébergement doit avoir une superficie minimale de dix hectares et un frontage minimale de 200 mètres.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse : 218, chemin du Pinacle  
Lot no. 5 896 832 du cadastre du Québec

Les questions ou commentaires doivent être envoyés au plus tard le jour de la tenue de la séance du conseil municipal avant 16h, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, par courrier ou par courriel à [municipalite@frelighsburg.ca](mailto:municipalite@frelighsburg.ca).

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT.**

Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

---

---